

Identifiant de l'actionnaire :

(NOM, Prénom, Adresse postale et Adresse email)

Mention légale

**Assemblée Générale Annuelle (« AGA »)
des actionnaires
du mardi 6 mai 2025 à 10:30 heures
(heure de Luxembourg)
(l'« Assemblée Générale »)
qui se tiendra au
24-26 Boulevard d'Avranches
L-1160 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
(la « Société »)**

Date et signature

Choisissez une des 3 possibilités offertes en cochant la case correspondante, puis datez et signez ci-dessus

1. Je désire assister personnellement à l'Assemblée Générale. Je m'inscrirai directement via le portail dédié et recevrai ma carte d'admission par courrier électronique. Si l'Agent Centralisateur ne dispose pas de mon adresse électronique, la carte d'admission sera mise à disposition par l'Agent Centralisateur lors de l'Assemblée Générale.

2. Je n'assisterai pas à l'Assemblée Générale. Je donne irrévocablement pouvoir à la Secrétaire Générale de la Société, Mme Delphine Feraud-Valendru (la "Secrétaire Générale"), pour voter en mon nom et comme elle le jugera approprié sur toutes les résolutions de tous les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, ainsi que sur toutes modifications ou sur toutes nouvelles résolutions qui seraient valablement présentées à l'Assemblée Générale, à moins qu'un mandataire différent ne soit désigné ci-après:

* Indiquer le nom, prénom et l'adresse du mandataire que vous désignez si vous ne voulez pas confier le mandat à la Secrétaire Générale.

3. Je n'assisterai pas à l'Assemblée Générale.

Je donne irrévocablement pouvoir à la Secrétaire Générale, avec les instructions de vote suivantes :

AGA	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII
Résolutions 1-13													
Pour													
Contre													
Abstention													

Si des amendements ou des nouvelles résolutions étaient proposés, je donne pouvoir irrévocable à la Secrétaire Générale pour voter en mon nom et selon son choix, à moins que je ne coche la case ci-dessous:

«Je m'abstiens »

Tout formulaire en blanc sera considéré comme pouvoir irrévocable à la Secrétaire Générale pour voter selon son choix au nom de l'actionnaire. Tout défaut de choix clairement exprimé pour les différentes possibilités d'instructions de vote prévues ci-dessus ou tout choix contradictoire vaudra comme choix de l'option 2 avec pouvoir irrévocable à la Secrétaire Générale de voter selon son choix au nom de l'actionnaire.

Pour les détenteurs d'actions de la Société directement inscrits dans le registre des actionnaires de la Société :
Pour être pris en considération, ce formulaire de participation doit être dûment complété, daté et signé et parvenir le **30 avril 2025 A 17.00 HEURES (heure de Luxembourg) AU PLUS TARD**, à l'adresse suivante:

ABN AMRO Bank N.V.
Equity Capital Markets / Corporate Broking HQ 7212
Gustav Mahlerlaan 10
NL-1082 PP Amsterdam, The Netherlands
corporate.broking@nl.abnamro.com
Phone: +31 20 628 6070

Pour les détenteurs d'actions de la Société inscrits indirectement (par l'intermédiaire d'un système de compensation d'opérations sur titres) dans le registre des actionnaires de la Société :

Vous devez remettre ce formulaire de participation dûment complété, daté et signé à votre intermédiaire financier auprès duquel vos actions sont détenues en compte.

Celui-ci devra s'assurer que votre formulaire, accompagné d'une confirmation de détention de titres émise par votre intermédiaire financier, parvienne au centralisateur local, mandaté par la Société à cet effet, le **30 avril 2025 A 17.00 HEURES (heure de Luxembourg) AU PLUS TARD**.

A l'usage exclusive de la Société
Identifiant
Nombre d'actions

Inscrit chez Aperam
Détenue dans un système de compensation

Important : Veuillez lire les instructions figurant au dos de ce formulaire



IDENTIFICATION DE L'ACTIONNAIRE

- a) Le signataire est prié d'inscrire correctement, dans la zone réservée à cet effet, son nom (**en lettres majuscules**), son prénom, son adresse postale et son adresse email. Si ces informations figurent déjà sur le formulaire, le signataire est prié de les vérifier et, éventuellement, rectifier. Pour les personnes morales, la dénomination et le siège social devront être indiqués ainsi que le nom, prénom et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (par exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il/elle doit mentionner son nom, prénom et la qualité avec laquelle il/elle signe le formulaire
- b) Pour les actions détenues par l'intermédiaire d'un système de compensation (clearing system), l'actionnaire doit avoir la qualité d'actionnaire d'Aperam à la **«Date d'Enregistrement » (Record Date), définie comme le 22 avril 2025 à minuit (24 heures), heure de Luxembourg**, et doit demander à son intermédiaire financier (banque ou autre institution financière) auprès duquel ses actions sont déposées d'envoyer un certificat d'enregistrement (registration certificate) concernant ses actions à l'Agent Centralisateur (tel qu'indiqué ci-dessous) qui doit le recevoir au plus tard à **17 heures, heure de Luxembourg, le 30 avril 2025**. Le certificat d'enregistrement doit clairement identifier le propriétaire des actions d'Aperam, le nombre d'actions enregistrées, et confirmer que les actions en questions sont enregistrées dans les livres de l'intermédiaire financier en question au nom de l'actionnaire à la Date d'Enregistrement.
- c) Un actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. Cependant, tout mandataire nommé par un actionnaire devra donner des instructions de vote à la Secrétaire Générale. Sous réserve du respect des obligations de déclaration de seuil prévues à l'article 7 des statuts d'Aperam, il n'y a pas de limite quant au nombre maximal de voix dont peut disposer la même personne, tant en son nom personnel qu'en tant que mandataire.

DIVERS

Le texte anglais des résolutions figure dans l'avis de convocation ci-joint, ensemble avec une traduction française.
En cas de divergence, la version anglaise fera foi.

DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre des Assemblées Générales, nous devons collecter des données y compris des données personnelles afin de confirmer l'identité des actionnaires individuels ou des représentants d'actionnaires. En signant au recto de ce formulaire, je comprends que les données y compris les données personnelles seront collectées, traitées et utilisées dans le cadre des Assemblées Générales y compris pour les besoins de leur organisation et du vote des résolutions conformément avec les statuts de la Société et les lois applicables. La Société est responsable du traitement des données personnelles collectées dans le cadre des Assemblées Générales.

Les données y compris les données personnelles peuvent être communiquées aux sociétés suivantes (« les Processeurs de Données ») impliquées dans différentes activités liées aux Assemblées Générales y compris pour leur organisation et/ou dans les opérations de vote:

- ABN AMRO Bank N.V. – Amsterdam - The Netherlands;
- Clearstream Banking – Luxembourg, G. D. Luxembourg; Euroclear-France - Paris, France; Euroclear Nederland - Amsterdam, Pays-Bas; Euroclear Belgium-Brussels ;
- Citi, New York, Etats-Unis d'Amérique.

La Société et les Processeurs de Données assureront la sécurité des données personnelles.

J'ai un droit d'accès aux données me concernant et j'ai le droit de les rectifier. Les données peuvent être conservées pendant une durée pouvant aller jusqu'à 30 ans.

La banque centralisatrice locales mandatée par Aperam est:

ABN AMRO Bank N.V.

Equity Capital Markets / Corporate Broking HQ 7212
Gustav Mahlerlaan 10
NL-1082 PP Amsterdam, The Netherlands
corporate.broking@nl.abnamro.com
Tél.: +31 20 628 6070

- pour les actions directement ou indirectement enregistrées dans le registre des actionnaires d'Aperam (les «Actions du Registre Européen») et qui sont incluses dans le système d'Euroclear Pays-Bas et admises à la négociation sur Euronext Amsterdam, ou admises à la négociation sur Euronext Paris, ou admises à la négociation sur Euronext Bruxelles,

- pour les Actions du Registre Européen, qui sont incluses dans le système de Clearstream Banking ou Euroclear Bank et qui sont admises à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Vote par procuration électronique («E-voting»)

Les actionnaires ont la possibilité d'exercer leur vote électroniquement sur www.abnamro.com/evoting et en suivant le processus d'enregistrement en ligne. Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter :

ABN AMRO Bank N.V.

Equity Capital Markets / Corporate Broking HQ 7212
Gustav Mahlerlaan 10
NL-1082 PP Amsterdam, Pays Bas
corporate.broking@nl.abnamro.com
Tél.: +31 20 628 6070